

## **Les contours d'un nouveau quartier se dessinent à l'horizon de la plaine Saint Jacques d'ORMOY**

La commune d'ORMOY dispose d'un terrain non urbanisé d'une superficie d'environ 27 hectares situé à l'extrême sud-ouest de son territoire, encadré par la rue de la plaine d'Ormoy et l'avenue des Roissys Haut.

La nécessité d'urbaniser ce territoire se précise depuis plusieurs années au fil de l'évolution des documents d'urbanisme et du tissu urbain local.

Le Schéma de Cohérence Territorial de la CCVE, document approuvé en 2008 ayant pour vocation de planifier le développement du val d'Essonne, identifie la commune d'ORMOY comme l'un des pôles devant permettre de développer l'offre de logement, de services et d'activité du territoire intercommunal.

Le schéma directeur de la région Ile de France, document approuvé en 2013 ayant pour vocation de planifier les orientations du développement de la région à l'horizon 2030, identifie ce territoire comme un front urbain d'intérêt régional et un secteur d'urbanisation préférentielle.

Le plateau agricole situé au sud de la commune connaît une urbanisation rapide depuis le début des années 2010, notamment par le biais de la zone logistique des haies blanches, situé sur la commune du Coudray-Montceaux, et de la zone de commerces et d'activités MONTVRAIN II, située à Mennecy.



Non communiqué, voir l'annexe de la délibération n° 2014-12 du 20 juin 2014 de la Réunion publique n° 2014-12 du 20 juin 2014